

PCC 05 : DIAGNOSTICS ET OBLIGATIONS DANS LES SERVICES IMMOBILIERS

OBJECTIFS :

- Maîtriser la problématique des diagnostics immobiliers réglementaires
- Être capable de passer commande des missions, d'aller à l'essentiel dans les rapports de repérage et comprendre les suites à donner (information, travaux, ...)
- Appréhender les obligations concernant les équipements de sécurité d'un immeuble

PUBLIC :

- Responsables et gestionnaires de services immobiliers, en charge de la gestion et de l'entretien de patrimoines bâtis.

PRÉREQUIS APPRENANTS :

- Maîtriser les missions du montage d'opérations

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES :

- Alternance d'apports pédagogiques, d'études de cas et d'échanges intégrant le vécu des stagiaires : le formateur illustre les notions nouvelles abordées à partir d'exemples issus de sa propre expérience et sélectionnés selon le profil des stagiaires, ou à partir des témoignages des stagiaires. Cette approche ancrée dans le quotidien professionnel permet une assimilation concrète des règles et des savoir-faire.
- Utilisation d'un diaporama animé
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique et des documents ressources sera remis à chaque participant

MODALITES D'ÉVALUATION :

- Mise en situation sur exemples illustratifs
- Analyse de rapports de repérage
- QCM de fin de session : les acquis seront validés à partir de 12/20.

VALIDATION :

- Une attestation de formation sera délivrée aux apprenants à l'issue de la formation

FORMATEUR :

- Spécialisé dans le droit de la construction, les aspects juridiques et contractuels des opérations, les problématiques de sécurité et d'environnement liées à l'acte de construire

Référent pédagogique : Pierre HAXAIRE

DEROULÉ PÉDAGOGIQUE :

Identifier les obligations en matière de diagnostics réglementaires

- Les enjeux en matière de risques, de développement durable et d'information des occupants
- Les sources des textes officiels (directives européennes, législation nationale, circulaires et recommandations)
- La typologie des différents constats et repérages (amiante, plomb, termites, gaz, électricité, performance énergétique, risques naturels et technologiques, diagnostic technique avant mise en copropriété, logement décent, ...)
- Les immeubles concernés (catégorie et destination, date de construction, périmètres délimités)
- Les conditions de déclenchement (vente, location, travaux, échéancier)
- Les débiteurs des obligations de diagnostic (propriétaire, vendeur, syndic, gestionnaire, maître d'ouvrage)

Anticiper les points de vigilance à surveiller

- Les prestataires et compétences à mobiliser
- Les assurances nécessaires
- Les limites des missions réglementaires et les extensions pertinentes possibles
- La conduite des missions (temps à consacrer, outils à utiliser...)
- Le fond et la forme des rapports de diagnostics

Contact :

Emmanuelle ESCOFFIER :

✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ 06 32 06 18 45

✉ formation@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

DEROULÉ PÉDAGOGIQUE :**Comprendre les conséquences pour le patrimoine et ses utilisateurs**

- La transparence et la traçabilité dans la diffusion des résultats
- Les dossiers à constituer : diagnostic technique amiante (DTA), Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) parties communes...
- Les travaux correctifs à engager et leurs échéances
- Les sanctions possibles en cas de manquement à un diagnostic et/ou à ses suites
- La protection des occupants et des travailleurs intervenant dans les immeubles
- La mise en place d'une politique de gestion patrimoniale intégrant les risques sanitaires

Connaître les autres diagnostics envisageables

- Le radon dans l'habitat
- Le cas des légionnelles
- Le risque des champs électromagnétiques
- Les autres polluants de l'air intérieur (fibres, acariens, moisissures, COV...)

Mettre en œuvre la surveillance des équipements du bâti

- La spécificité des règles concernant les ascenseurs
- Les équipements de lutte contre l'incendie (extincteurs, détecteurs...)
- Les portes de garages
- Le cas des aires de jeux
- Garde-corps, balcons...

DURÉE :

- Durée : 2 jours (14 heures de formation)
 - Horaires : 9h00 – 17h30 (pause déjeuner : 1h30)
- Pour connaître les dates planifiées ou organiser cette formation dans vos locaux, contactez-nous.
Délai de mise en œuvre : 1 à 2 semaines*

TARIF :

- 990 € HT

Nous vous informons que le référent handicap se tient à votre disposition afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.

Courriel : formation@credef.fr

Tél : 04.78.30.87.87